



# Transfert de compétences

## Marché du travail

CSEF

13 mars 2014



# Plan de l'exposé

- 1. L'accord institutionnel**
- 2. Le contrôle de la disponibilité des chômeurs**
- 3. Les politiques axées sur des groupes-cibles**
- 4. Les titres-services**
- 5. La formation**

# 1. L'accord institutionnel

## 1.1. Les compétences transférées

### Maintien au fédéral :

- règles relevant du droit du travail et de la sécurité sociale,
- dispositifs de concertation sociale,
- politique salariale.

### Transfert aux Régions :

- contrôle de la disponibilité des chômeurs et sanctions,
- activation des allocations de chômage,
- réduction de cotisations ONSS groupes-cibles et secteurs spécifiques,
- programme de remise au travail ACS (APE pour la Wallonie) : droits de tirage et cotisations sociales (ONSS et ONSS-APL),
- titres-services,

# 1. L'accord institutionnel

## 1.1. Les compétences transférées (suite)

### Transfert aux Régions :

- ALE,
- dispense de versement précompte professionnel (secteurs particuliers),
- congé éducation payé (apprentissage industriel aux Communautés),
- placement (Art 60/61 CPAS, reclassement hors CCT 51 et 82),
- interruption de carrière secteur public non fédéral,
- migration économique (réglementation pour les permis A et B, carte professionnelle pour les indépendants),
- dispense à l'exigence de disponibilité pour études ou formation,
- autres (dont bonus de stage, accord de coopération économie sociale, fonds de l'expérience professionnelle).

# 1. L'accord institutionnel

## 1.2. Les budgets (millions €)

	Budget fédéral	Part Wallonne*
<b>Réductions de cotisations ONSS groupes-cibles</b>	<b>687,3</b>	<b>31,4%</b>
Idem secteurs spécifiques	33,1	16,2%
<b>Plans emplois (= APE pour la Wallonie) :</b>	<b>1018,2</b>	<b>47,5%</b>
- volet cotisations ONSS et ONSS-APL	532,4	50%-61%
- volet droits de tirage	485,8	38,1%
<b>Activation des allocations de chômage ONEM</b>	<b>541,6</b>	<b>49,0%</b>
Dispense de versement Préc.prof. secteurs part.	54,3	0,0
Activation CPAS (art 60 §7 et 61)	138,7	39,0%
Contrôle de la disponibilité des chômeurs (agents)	38,0	32,3%
ALE (employés et frais de fonctionnement)	35,0	32,3%
Congé-éducation payé	83,9	14,0%
Premiers emplois	12,6	32,3%
Bonus stage et premier emploi	24,0	32,3%
Outplacement	4,5	32,3%
Interruption de carrière hors fédéral et enseign.	79,0	29,3%
Interruption de carrière enseign. hors crédit temps	82,0	29,3%
Bonus jeunes non marchand (ONSS)	25,9	32,3%
<b>Titres-services (part sécurité sociale)</b>	<b>1.444,0</b>	<b>27,45%</b>
Fonds d'expérience professionnelle	5,0	32,3%
1 <sup>er</sup> paquet économie sociale	19,3	32,3%
<b>TOTAL</b>	<b>4.326,4</b>	<b>35,7%</b>

Part wallonne des mesures transférées  
= 1.500 millions €

Pour mémoire :  
Budget wallon 2012  
emploi-formation  
= 1.140 millions €

Sur base de l'accord institutionnel

(\* = estimation)

# 1. L'accord institutionnel

## 1.3. Pistes de réflexion

- **Doublement des leviers d'actions de la Wallonie sur le marché de l'emploi → opportunité**
- **Contexte budgétaire très serré**
- **Ecart sensible entre l'utilisation des mesures transférées et le financement prévu dans l'accord institutionnel**
  - Plus de 20 % des besoins estimés pour les compétences transférées relèvent du mécanisme de transition (plus de 350 millions €)
  - à terme, impératif de faire mieux avec moins !
- **Nécessité de renforcer l'efficacité de la politique de l'emploi : évaluer, coordonner, réorganiser, simplifier...**

## 2. Le contrôle de la disponibilité des chômeurs

### **Transfert aux Régions :**

- contrôle de la disponibilité active : comportement de recherche d'emploi
- contrôle de la disponibilité passive : attitude vis-à-vis d'une offre, refus/abandon d'emploi/formation
- dispense pour reprise d'études ou de formation

### **Maintien au fédéral :**

- contrôle administratif hors dispo : situation familiale, fraude au domicile, travail au noir, cumul avec un salaire...
  - cadre normatif
  - exécution des sanctions
- + système de responsabilisation par un quota de jours de dispense pour reprise d'études ou de formation

## 2. Le contrôle de la disponibilité des chômeurs

### **Quelques chiffres relatifs aux sanctions (Wallonie, 2012, ONEM) :**

- 12.165 sanctions dans le cadre de l'activation (dispo active)
- 26.655 sanctions pour chômage volontaire (dispo passive)
- 9.394 sanctions administratives

### **Points d'attention :**

- Plusieurs alternatives en termes de « réceptacle »
- Séparation claire entre accompagnement et contrôle
- Problématique spécifique des plus éloignés du marché de l'emploi

## 3. Les politiques axées sur des groupes-cibles

### Remarques préalables :

- Pleine autonomie d'affectation des budgets transférés.
- Exécution des mesures par les organismes fédéraux.

→ 3.1. Les APE

→ 3.2. Les réductions de cotisations sociales

→ 3.3. Les activations des allocations de chômage

## 3. Les politiques axées sur des groupes-cibles

### 3.1. Les APE

#### Transfert de deux volets

- Droit de tirage : 182 millions € (W) / part wallonne 38%
- Réductions de cotisations sociales :
  - ONSS-APL : 169,9 millions € (W, 2012) / part wallonne 50,8%
  - ONSS : 179,7 millions € (W, 2011) / part wallonne 60,7%

#### Quelques chiffres

- Volume d'emplois en Wallonie (2011) :
  - 15.000 ETP / 23.000 travailleurs dans le secteur non-marchand
  - 24.000 ETP / 33.000 travailleurs dans les pouvoirs locaux
- Budget actuel : 570 millions € hors PM2.v (2012)
  - **½ budget wallon emploi-formation**

## 3. Les politiques axées sur des groupes-cibles

### 3.1. Les APE

#### Points d'attention

- Opérateurs administratifs (réductions de cotisations) : ONSS/ONSS-APL  
Réceptacles wallons : DGO6 + FOREM
- Part de la Wallonie élevée dans les volets transférés  
→ tension budgétaire à prévoir après transfert
- Soutenabilité à terme du dispositif APE ?
- Internalisation de tous les coûts → Responsabilisation accrue

## 3. Les politiques axées sur des groupes-cibles

### 3.1. Les APE

#### Points d'attention

- Pouvoirs locaux : APE = près d'¼ de l'emploi total
- Secteur de l'insertion socioprofessionnelle =  
1<sup>er</sup> bénéficiaire des APE non-marchand (8,4 % des ETP APE non-ma)  
+ forte dépendance au dispositif : APE = 67 % de l'emploi total
- Objectifs du dispositif APE ?  
Politique de l'emploi vs Politique fonctionnelle
- Accroître l'implication des Ministres fonctionnels
- Améliorer la transparence, la gestion, le pilotage,  
le monitoring du dispositif APE

# 3. Les politiques axées sur des groupes-cibles

## 3.2. Les réductions de cotisations sociales

**Réductions groupes-cibles**  
**= réductions patronales de sécurité sociale fixées**  
**en fonction de caractéristiques propres aux travailleurs**

### **Transfert aux Régions :**

- Réductions de cotisations patronales groupes-cibles  
216 millions € (W, 2011) / part wallonne 28,2%
  - déterminer les conditions d'attribution, montants, durée, etc.
  - modifier ou supprimer les réductions GC
  - introduire de nouvelles réductions GC
- Certaines réductions sectorielles  
5 millions € (W, 2011) / part wallonne 8%

# 3. Les politiques axées sur des groupes-cibles

## 3.2. Les réductions de cotisations sociales

TRANSFERT AUX REGIONS	MAINTIEN AU FEDERAL
<b>Réductions structurelles Maribel social</b>	
<b>Réductions groupes-cibles – cotisations patronales</b>	
Réductions « travailleurs âgés » Réductions « jeunes travailleurs » (CPE, bonus jeunes, ...)	Réductions « premiers engagements » Réductions « redistribution du temps de travail »
Réductions « personnes sans emploi » (DE longue durée, PTP, économie sociale, restructuration,...sauf APS) Réductions « tuteurs » Réductions ACS	Réductions APS-ACTIVA
<b>Réductions pouvoir d'achat - cotisations personnelles (bonus à l'emploi, ...)</b>	
<b>Réductions secteurs spécifiques – cotisations patronales ou personnelles</b>	
Réductions des cotisations patronales pour le secteur du dragage et du remorquage Réductions AR n° 483 [gens de maison (ouvriers et employés), domestiques] Réductions pour les gardiens et gardiennes d'enfants Réductions pour les artistes	Réductions des cotisations personnelles pour le secteur du dragage et du remorquage Recherche scientifique  Secteur HORECA Secteur aérien

# 3. Les politiques axées sur des groupes-cibles

## 3.2. Les réductions de cotisations sociales

Quelques chiffres (Wallonie, 2011, ONSS, lieu de travail)

	Montant	Part (%)	ETP
Réduction « travailleurs âgés »	68.545.573	20,0	53.606
Réduction « jeunes travailleurs »	37.431.228	24,1	31.763
Réduction « personnes sans emploi »	110.325.608	41,0	29.091
Réduction « tuteurs »	83.990	33,2	50
<b>TOTAL TRANSFERTS GROUPES-CIBLES</b>	<b>216.386.399</b>	<b>28,2</b>	

## 3. Les politiques axées sur des groupes-cibles

### 3.3. Les activations des allocations de chômage

- = subvention à l'emploi
- = différentes formes d'intervention de l'ONEM : maintien des allocations de chômage, allocation de travail, prime, ...

#### Transfert aux Régions :

La plupart des mesures d'activation, notamment Activa, Activa Start, la mesure économie sociale d'insertion (SINE), le programme de transition professionnelle (PTP), le complément de reprise du travail, la prime de passage, l'allocation de formation, etc.

Environ 124 millions € (W) / part wallonne proche de 50 %

- modifier ou supprimer les activations en vigueur
- introduire de nouvelles activations

## 3. Les politiques axées sur des groupes-cibles

### 3.3. Les activations des allocations de chômage

Quelques chiffres (2013, Wallonie, domicile)

	Montant	Part (%)	Unités physiques
Mesures d'activation ciblées sur les jeunes	437.969	33,7	106
Mesures d'activation ciblées sur les chômeurs âgés	7.977.337	18,6	3.687
Mesures d'activation ciblées sur les chômeurs de longue durée hors PTP	100.228.434	48,5	22.328
Mesures d'activation ciblées sur les chômeurs de longue durée : PTP	14.542.500	60,2	2.844
Complément de garde d'enfants	577.484	62,9	593
<b>TOTAL TRANSFERTS ACTIVATION (approx.)</b>	<b>123.763.724</b>		

- + partie des mesures d'activation ciblées sur la formation des chômeurs (reprise d'études ou de formation professionnelle)
- agents de prévention et de sécurité (APS)

# 3. Les politiques axées sur des groupes-cibles

## Points d'attention relatifs aux points 3.2. et 3.3.

- Opérateurs administratifs :
  - réductions de cotisations : ONSS/ONSS-APL
  - activations : ONEM/SPP Intégration socialeRéceptacle wallon : FOREM  
Rôle des interlocuteurs sociaux
- Question du critère de localisation
  - réductions de cotisations : siège d'exploitation
  - activations : domicile
- - Risque de complexité administrative, problème de lisibilité et nécessité de concertations entre régions

## 3. Les politiques axées sur des groupes-cibles

### Points d'attention relatifs aux points 3.2. et 3.3.

- Nécessité de simplification
- Pas de modifications brutales
- Articulation entre les différentes mesures
- Amplification des outils régionaux à l'égard du secteur privé marchand

## 4. Les titres-services

### **Transfert aux Régions**

- Possibilité d'abroger, modifier, remplacer la législation en vigueur
- Compétences en matière d'affectation des moyens, de définition des activités autorisées, de fixation des prix, d'agrément, de contrôle, d'inspection, etc.
  - + Compétence pour les mesures fiscales

### **Maintien au fédéral des aspects liés au droit du travail**

## 4. Les titres-services

### Quelques chiffres

	Belgique	Wallonie	% Wallonie
Titres achetés en 2012	122.951.700	33.350.671	27,1%
Utilisateurs actifs en 2012	899.558	270.033	30,0%
Nombre de travailleurs (2011)	149.827	39.619	26,4%

- 97% de femmes
- 56,1% avec max un diplôme du secondaire inférieur
- Aide à la maternité en faveur des travailleuses indépendantes : 124.130 chèques fournis en 2012 en Wallonie (27,5%)
- Coût brut (hors déduction fiscale) : environ 435,5 millions € pour la Wallonie, en 2012 (27,1%)

## 4. Les titres-services

### Points d'attention

- Critère de localisation = lieu de prestation
- Évolution du dispositif - Gestion de la croissance (?)
- Enjeux liés à la régulation : agrément, contrôle, ...
- Lien avec le transfert des ALE (+ responsabilisation)
- Articulation avec les dispositifs wallons (EI, IDESS, ...)
- Rôle des interlocuteurs sociaux